

Affiliation n°

La saison commence le 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024 - Sous réserve de validation par la fédération départementale, votre affiliation sera effective à compter de la date de réception de ce document.

Nom de l'association

Adresse du siège social

Code postal

Ville

Téléphone

Mail (1)

Site internet

Numéro RNA (Répertoire National des Associations / N° délivré par la Préfecture) (2)

Correspondant

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse de correspondance

Code postal

Ville

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Trésorier.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Secrétaire

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Caractéristiques de l'association

Votre association a été déclarée le

Votre association se situe en

ZRR (Zone de revitalisation Rurale)	Oui	Non
QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville)	Oui	Non
Cité éducative	Oui	Non

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour autoriser l'enregistrement dans la base de données et choisir les communications qu'ils acceptent de recevoir.

(2) Consulter le site www.data-asso.fr pour obtenir votre numéro RNA. Ne concerne pas les structures immatriculées en Alsace Moselle.

(3) La date de naissance est nécessaire pour différencier les homonymies dans notre base de données

Votre association est :

Une association d'école (une seule école)

Code UAI (RNE) de l'école

Nom de l'école

Une association d'écoles (Groupe scolaire, RPI, RPC)

Indiquez le code UAI (RNE) de chaque école :

Ecole n°1 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°2 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°3 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°4 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°5 - Code UAI

Nom de l'école

Si vous avez plus d'écoles rattachées, prenez contact avec le comité usep départemental.

Une association de coordination

Composition du comité directeur

(En référence à l'article 8 des statuts de l'association Usep)

Nombre d'adultes élu.e.s

dont nombre de non enseignant.e.s

dont nombre d'enfants élu.e.s

Vie sportive

Précisez si le projet et les activités Usep sont inscrits au projet d'école.

Oui

Non

Information sur le contrôle d'honorabilité des licenciés.es adultes

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité des adhérents titulaires d'une licence Usep, nous rappelons que l'Usep transmet aux services de l'Etat tous les éléments constitutifs afin de procéder au contrôle d'honorabilité au sens de l'article L 212-9 du code du sport.

Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Usep ? ☐ Oui ☐ Non

Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement et à l'APAC permettent à l'association USEP ou à l'association scolaire et à leurs membres licenciés USEP de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents.

Dans le cadre du système déclaratif en vigueur qui contractualise la relation assurance entre l'APAC et l'association Usep, il est vivement conseillé de compléter la fiche diagnostic spécifique APAC/Usep.

Par ailleurs, la fiche diagnostic reste nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire, telles qu'accueil de loisirs, activités péri-scolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses)etc. **Aucune attestation d'assurance (exemples : occupation de locaux occasionnels, responsabilité civile d'une action) ne pourra être délivrée par les services de l'APAC en l'absence du retour de cette fiche diagnostic dûment remplie.**

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation de l'association par la Délégation départementale.

Au-delà des activités Usep en temps scolaire ou hors temps scolaire, la carte péri-scolaire est un véritable passeport assurance qui couvre l'enfant dans les activités et manifestations péri-scolaires extérieures à l'école si elles s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'établissement et si elles sont matérialisées par un contrat éducatif local ou une convention de partenariat.

Si leur effectif correspond à l'effectif de l'établissement, celui-ci bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotisation supplémentaire, de la garantie « contrat d'établissement » pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes.

Signature du/de la responsable légale